PUBLICATION DE L'EXAMEN

Examen professionnel supérieur de rattrapage d'«expert/experte du domaine des privations de liberté » selon le Règlement d'examen du 31.05.2012

Selon les décisions de la Commission de l'assurance qualité, l'examen professionnel supérieur d'« expert/experte du domaine des privations de liberté » 2020 en langue allemande et française aura lieu comme suit:

Session d'examen: 09 au 10 mars 2020

Présentation des mémoires de diplôme, discussion avec les expert-e-s et analyse d'un cas : 09 au 10 mars 2020

L'inscription à l'examen de rattrapage doit être faite sous la forme écrite et doit être signée par la candidate / le candidat. Elle doit comporter:

- Le formulaire d'inscription à l'examen professionnel supérieur d'experte/expert en management dans le domaine des privations de liberté
- Le mémoire de diplôme en trois exemplaires sur support papier ainsi qu'une version électronique en fichier PDF. Les candidat-e-s ne déposant pas ou déposant hors délai leur mémoire de diplôme ne seront pas admis-e-s à l'examen.

Lieu d'inscription
Secrétariat « Examens », Avenue Beauregard 11, 1700 Fribourg, exam@cscsp.ch

Délai d'inscription
08 novembre 2019. Le cachet de la poste fait foi.

Les candidat-e-s admis-e-s à l'examen recevront après le délai d'inscription une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu et les expert-e-s de ses examens.

Taxe d'examen
Selon décision de la Commission de l'assurance qualité, aucune taxe d'examen n'est perçue pour les candidat-e-s engagé-e-s par une institution de privations de liberté en Suisse.